



LE PROJET ÉDUCATIF DE LA COMMUNE DE CHAINGY : LE CHOIX DES ÉLUS

Les services de la petite enfance, enfance et jeunesse qui coordonnent les accueils et animations de loisirs sont des services de la mairie sous l'autorité du Maire. Ils sont à disposition de tous les Cambiens et agissent pour le bien être des administrés.

Ils mettent en œuvre les orientations fixées par le conseil municipal en proposant des projets adaptés aux publics visés et au territoire local, suivant la réglementation des différentes administrations de référence.

- NOS PRINCIPES :

La municipalité s'engage à travers ses actions éducatives en direction des enfants et des jeunes à respecter et à protéger les droits qui sont énoncés dans la convention internationale des droits de l'enfant.

La municipalité s'engage à préserver et à inculquer dans ses structures les principes fondamentaux de laïcité et de citoyenneté afin que chaque enfant et jeune soit une force vive de propositions et d'actions.

La municipalité s'engage à assurer la sécurité physique, sanitaire, affective et morale de chaque personne qui fréquente ses structures d'accueil et d'animation.

- NOS BUTS :

Proposer aux enfants et aux jeunes de 3 mois à 18 ans des structures d'accueil péri et extrascolaire de qualité, afin qu'ils puissent expérimenter et participer à une vie quotidienne et collective et à des activités dans le respect de chacun.

Faciliter les modes d'accueil des enfants pour les familles, tout en contribuant à leur apprentissage éducatif dans des lieux d'éducation non-formelle.

Être des structures éducatives complémentaires à la famille et à l'école.

- **NOS SOUHAITS POUR LES USAGERS :**

Les enfants et les jeunes

Vivre pendant une période définie de réels moments de détente, de vacances, de loisirs, de jeux, de rencontre, de plaisir.

Développer les capacités, physiques, intellectuelles, de découverte, de création, d'effort et ainsi, renforcer l'estime de soi.

Respecter leurs besoins physiques, biologiques et rythmes de vie.

Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans des accueils et séjours composés de mineurs valides.

Amener progressivement l'enfant ou le jeune à vivre des situations d'autonomie et de responsabilité.

Proposer des moyens qui permettent et facilitent l'expression, le dialogue, l'écoute, le choix, afin d'agir d'une manière citoyenne.

Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.

Favoriser le « vivre ensemble » et développer les notions de plaisir d'être ensemble, d'entraide et de réussite collective.

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la protection de notre environnement et au développement durable.

Considérer que les temps de vie quotidienne poursuivent une finalité éducative, au même titre que les activités.

Les familles

Répondre au mieux à leurs attentes d'accueil, de loisirs, d'apprentissage du vivre ensemble, dans l'intérêt de leurs enfants et dans le respect de l'intérêt général.

Communiquer et informer régulièrement à l'aide des outils d'information locale.

Consulter, impliquer et informer les parents sur le fonctionnement des structures d'accueil et d'animation.

- **NOS ATTENTES POUR LES ACTEURS ÉDUCATIFS :**

Les encadrants :

Contribuer au développement de l'enfant et du jeune dans la société et dans son environnement local, en respectant son intégrité physique, morale et affective.

Faire preuve de responsabilité et d'analyse pour répondre aux situations de façon adaptée.

Mettre en avant leurs compétences et leurs passions pour enrichir l'environnement des usagers.

Évaluer les actions afin de réajuster si besoin les projets.

Les partenaires :

Répondre au mieux à leurs exigences suivant les moyens existants.

Tisser un réseau éducatif partagé entre la famille, la commune, l'école, le milieu associatif, les partenaires institutionnels et les services de l'État.

Développer et valoriser les projets par l'apport de techniques, de matériels, de personnels et de savoir-faire nouveaux.

- **NOS MOYENS POUR Y RÉPONDRE :**

Des services municipaux d'accueil, de loisirs et d'apprentissage éducatif pour les enfants et les jeunes.

Des structures aménagées, adaptées et conventionnées à l'accueil des enfants et des jeunes ainsi que l'organisation de mini-camps et séjours.

Des règlements intérieurs adaptés aux publics et aux lieux d'accueil et d'activité.

Du personnel encadrant diplômé ou en cours de formation ; avec la possibilité de bénéficier de nouvelles sensibilisations ou formations spécifiques en fonction des besoins du service.

Un budget voté suivant les projets envisagés et les fréquentations.

Une politique tarifaire adaptée au contexte local.

Une information régulière auprès des familles et des administrés par une communication de proximité.

Un réseau partenarial important et actif.

Une évaluation globale annuelle des actions menées et des objectifs réadaptés (équipes éducatives et acteurs).

Ce projet est le document de référence des orientations que nous souhaitons mettre en œuvre pour notre mandat. Il détermine un sens d'actions, une vision de la politique que les services de la petite enfance, enfance et jeunesse devront impulser auprès des équipes éducatives de la structure multi-accueil, de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne, des accueils de loisirs, du club ados et du point accueil jeunes. Ce projet pourra être modifié suivant l'évolution de l'environnement local, des structures et des bilans annuels.

Le Conseil Municipal pour les services de la petite enfance, enfance et jeunesse

Fait à Chaingy, le 01 Septembre 2026

Le Maire,



Jean Pierre DURAND